



# Morocco

- Sexe Ratio : femmes : 50.2% ; hommes: 49.8%<sup>1</sup>
- Population ventilée par âge : <5 ans : 10.2%; 5-19 ans: 26.9% ; 20-64 : 56.8% et 65 et + : 6.1%<sup>2</sup>
- Taille moyenne des Ménages : 4.6<sup>3</sup>
- Taux de fécondité : 2,2<sup>4</sup>
- Ménages dirigés par des femmes : 15,6%<sup>5</sup>
- Taux de vulnérabilité : 12,8% pour les hommes et 10,6 pour les femmes
- Violence basée sur le genre : 62,8% des femmes âgées de 18 à 64 au Maroc ont été victimes de violence<sup>6</sup>
- Adolescentes actuellement mariées/en couple : 33.7%<sup>7</sup>
- Taux d'analphabétisation 22,1% pour les hommes et 41,9 pour les femmes
- Taux de mortalité infantile : 28.8/1000 naissances vivantes
- Taux de mortalité maternelle : 72,6 pour 100 000 naissances vivantes sur l'échelle nationale et 111.11/ 100 000 en zone Rurales
- Proportion de la population vivant avec handicap: 5,1%

## Méthodologie :

Cette analyse est basée sur une enquête qualitative de la situation sur le terrain avec les différents bénéficiaires des projets de CARE Maroc. Un questionnaire a été développé pour l'occasion et rempli par les équipes de terrain dans différentes zones d'intervention de CIM à travers des appels téléphoniques. Il est à noter que l'enquête ne s'est pas concentrée sur une grande quantité des répondants mais plutôt sur des réponses qualitatives avec les chefs des groupes bénéficiaires de CARE Maroc comme les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits, les coopératives, les éducatrices dans le secteur de l'éducation et les associations partenaires au niveau local. Aussi des données secondaires sont tirées de différents rapports et études nationales notamment celles conduites par le [haut-commissariat](#) au Plan et l'Observatoire National de Développement Humain.

## Introduction

Le Maroc, pays d'Afrique du Nord sur le littoral de l'Atlantique et de la Méditerranée, se distingue par ses influences berbères, arabes et européennes. Le Maroc compte plus de 34 millions d'habitants dont 49.8% des hommes et 50.2% des femmes et 61% dans le milieu urbain et 39% dans le milieu rural.

La Constitution marocaine de 2011 consacre une égalité totale entre les hommes et les femmes (Article 19) et affirme que « Le Royaume du Maroc s'engage à combattre et bannir toute discrimination à l'égard de quiconque en raison du sexe ». En conséquence le Maroc a signé et adopté plusieurs conventions des Nations Unies et instruments généraux et internationaux qui contribuent à instaurer et à promouvoir le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le code de la famille **Moudawana**, a été élaboré, afin de se conformer à ces engagements, dans le respect des traditions culturelles marocaines fondées sur l'Islam. Ce code englobe tous les aspects du droit des personnes et consacre notamment l'égalité au niveau de la responsabilité familiale entre les deux époux<sup>8</sup>.

Après une décennie de progrès "lents mais constants", le royaume marque un ralentissement de -6 en termes d'amélioration de l'égalité entre les sexes en se classant à la 143e place sur 153 pays étudiés en 2020 dans l'indice Mondiale de l'écart entre les sexes de 2020. Le fossé des inégalités entre les sexes est important dans deux domaines qui sont l'autonomisation politique et économique (salaires, participation et accès aux fonctions dirigeantes).

### **Situation démographique et sociale :**

La société Marocaine se divise presque en moitié homme et moitié femme avec un ratio de 50,2% hommes et 49,8% femmes avec une population jeune et ou en âge actif de 56,8%.

Cependant, les disparités sociales s'accroissent entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales. Selon une étude menée conjointement entre le Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale intitulée « Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001-2014 », le taux de la pauvreté au Maroc est de 4,8%. Il est néanmoins important de préciser qu'il existe des différences entre l'urbain et le rural puisque les taux d'incidence de la pauvreté sont respectivement de 1,6% et de 9,5%.

Cette situation de disparité se manifeste dans tous les aspects de vie entre les deux zones. Pour l'accès de la population aux services sociaux de base, en 2017, à l'échelle nationale, la proportion des ménages disposant de l'électricité dans le logement est passée à 97,1%. De même, le raccordement des logements aux réseaux d'eau potable et d'égout s'est amélioré et a atteint respectivement 77,1% et 65,1%. Ces dernières proportions dénotent des disparités puisque qu'en milieu urbain, elles sont de 94,6% et 94,5%. Or, en zone rurale, on trouve des taux avoisinants respectivement 40,8% et 11,8%. A l'échelle régionale, des efforts restent à déployer dans les régions de l'Oriental et de Beni Mellal-Khénifra qui accusent des retards en matière d'électrification. Les deux régions sont parmi les zones couvertes par les projets de CARE. Dans le domaine de l'adduction de l'eau potable du réseau, ce sont les régions de Beni Mellal-Khénifra (57,4%), Marrakech-Safi (71,3%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (71,8%) et Fès-Meknès (75,1%) qui affichent des taux de raccordement au réseau d'eau potable largement inférieurs à la moyenne nationale. A part la région de Tanger Tétouan El Hoceima les autres sont des zones couvertes par CARE.

Par ailleurs, la réduction des disparités régionales en matière d'accès aux services sociaux de base passe aussi par le désenclavement de l'espace rural (routes carrossables et goudronnées) et l'installation d'établissements scolaires primaires et de dispensaires/centres de santé à proximité de la population. Mesurée par la distance séparant le logement des ménages de ces infrastructures, certaines régions accusent des retards notables en ce qui concerne l'accès aux routes. Ainsi, les régions où le milieu rural est sous-équipé en routes goudronnées et enregistre un niveau d'accessibilité inférieur à la moyenne rurale (60,6%) sont Tanger-Tétouan Al Hoceima (43,1%), Marrakech-Safi (47, %), Fès-Meknès (48,1%) et Beni Mellal-Khénifra (60,0%). Le rural des régions de l'Oriental, de Sous-Massa, Drâa-Tafilalet et du Casablanca-Settat sont situés à un niveau moyen d'accessibilité aux routes goudronnées. L'accès à la santé n'échappe pas de cette situation de disparité non plus. La mortalité maternelle est de 72,6 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes selon la note d'information du HCP en 2019. Toutefois, le taux de mortalité maternelle en milieu rural reste deux fois plus important qu'en milieu urbain. Et pour cause, la carence de consultations prénatales en milieu rural, où 20,4% des femmes enceintes n'ont en pas bénéficié en 2018, contre seulement 4,4% en milieu urbain. En plus, de grandes disparités persistent en ce qui concerne l'accouchement dans un établissement de santé. Ainsi, 73,7% de femmes enceintes en profitent en milieu rural contre 96% en milieu urbain, selon les résultats de l'enquête nationale sur la population et la santé familiale de 2018<sup>9</sup>.

Il est à noter que les statistiques d'accès des femmes à la santé sont toujours liés seulement à la santé reproductive. Le 02 Mars le premier cas du COVID19 était détecté au Maroc. A partir de la semaine du 9 Mars la situation a commencé à prendre une envergure sérieuse à travers l'enchaînement des décisions du gouvernement.

Le 13 Mars les écoles étaient fermées par décret et une stratégie d'éducation en ligne à partir du 15 Mars était adoptée. L'état d'urgence sanitaire était déclaré à partir du 20 Mars jusqu'au 20 Avril, seulement les services importants pour la continuité de l'économie Marocaine et les lieux de vente des moyens de subsistance sont ouverts partout au Maroc. Et jusqu'à ce moment, l'état d'urgence a été prolongé jusqu'à 20 Mai.

Dans ce contexte les principaux constats sont remontés du terrain sur la situation des bénéficiaires de CARE Maroc après la propagation de COVID 19 et ces percussions sur leurs vies quotidiennes et ont permis de recenser les éléments suivants :

- Un manque accru des moyens de subsistance : cela est lié au fait que les AGR ne correspondent plus à la demande du marché local, qu'un certain nombre de petites, moyennes entreprises et auto-entrepreneurs ont cessé leur activité mais aussi à la perte de travail générant un manque de ressources financières
- Une diminution très remarquable de- la quantité vendue des produits des coopératives : les membres des coopératives ne peuvent plus se déplacer pour commercialiser leurs produits à cause de confinement

- arrêt total des cycles de production des coopératives : manque des ressources financiers pour l'approvisionnement des matières premières.
  - les Activités Génératrices de Revenus qui vient de lancer leurs activités sur le marché avant le confinement, se retrouvent devant une situation difficile (remboursement des crédits, absence total des clients surtout pour des activités qui sont liées aux pâtisseries et aux préparations de pain et des gâteaux ....)
  - Suspension des groupes des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits et les coopératives pour minimiser le risque sanitaire ;
  - Difficulté d'accès à l'éducation en ligne pour les groupes défavorisés, en particulier dans les montagnes et les zones reculées du fait de la fermeture des écoles.
  - Perte de travail pour les éducatrices du préscolaire vue l'arrêt de la scolarisation. La majorité entre elle ne sont pas déclarées dans le système de la sécurité sociale ;
  - Arrêt de la scolarisation des filles et des garçons des familles pauvres qui n'ont pas accès à la technologie et à l'internet pour continuer leurs éducations en ligne
  - Un manque d'accès aux produits d'hygiène spécifiques à la situation de pandémie à cause de la pauvreté des familles : désinfectants, eau de javel, savon, gel....
  - Un taux de stress psychique plus élevé à cause de l'urgence sanitaire accentué par une pauvreté accrue ;
  - Des individus dans le secteur privé qui travaillent dans des conditions avec un manque de sécurité spécifique à la pandémie ;
  - 
  - Augmentation de la violence basée sur le genre ;
  - Difficulté d'accès aux services de santé surtout dans les zones rurales pour deux raisons principales :
    - 1- Les services de transport publics sont presque complètement arrêtés. L'accès aux hôpitaux est très difficile pour ceux qui sont dans le rural. Dans la zone urbaine, il y a moins de services disponibles mais il existe toujours des moyens de transport par rapport au rural
- La plupart des cabinets médicaux privés ont cessé de fournir leurs services par peur de la pandémie

## Mesures gouvernementales :

### **Mesures concernant les populations vulnérables :**

La société Marocaine souffre d'un taux de pauvreté assez élevé auquel viennent s'ajouter les disparités territoriales entre zones urbaines et zones rurales comme mentionné ci-dessus. En situation de confinement pour des raisons sanitaires la perte des moyens de revenu est élevée et donc la pauvreté s'accroît. Les ménages n'arrivent plus à maintenir des moyens de subsistance comme indiqué en dessous à travers l'enquête de CARE Maroc. C'est pourquoi, face à cette situation, le gouvernement Marocain a créé un fond spécial dédié à la gestion de la pandémie de coronavirus pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables par la distribution d'argent à travers des plateformes digitales et électroniques selon les critères suivants :

- Pour les personnes travaillant dans le secteur privé, déclarées au système de la sécurité sociale et qui ont perdu leur travail à cause de la pandémie : le gouvernement versera une somme de 196 USD du Mois de Mars jusqu'au Mois de Juin 2020 à condition que l'entreprise déclare les employés renvoyés.
- Pour les personnes vulnérables avec un emploi dans le secteur non formel et inscrites au Régime d'Assistance Médicale (RAMED) : une somme de 78 USD pour une famille de deux personnes, 98 USD pour trois personnes et 117 USD pour 4 personnes (et plus).
- Pour les personnes dans le secteur informel, n'étant pas inscrites au Régime d'Assistance Médicale : le gouvernement a lancé une plateforme en ligne pour qu'ils puissent s'enregistrer et profiter des mêmes sommes d'aides que les personnes inscrites au RAMED selon la taille du ménage

### **Mesures pour les entreprises, autoentrepreneurs et coopératives :**

- Appel à manifestation aux coopératives pour s'inscrire sur le site de l'ODCO pour être une partie prenante dans la stratégie qui sera mis en place visant la commercialisation des produits de coopératives en ligne.
- Mise en place d'un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs, impactés par la crise du Covid-19, pouvant atteindre un montant de 15 000 dirhams. Ce crédit, qui sera disponible à partir du 27 avril 2020, est remboursable sur une période pouvant aller à 3 ans avec un délai de grâce d'un an. Les intérêts y afférents seront totalement pris en charge par le secteur des assurances.

- Extension du bénéfice de « DAMANE OXYGENE » aux entreprises opérant dans le secteur de l'immobilier dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité.
- Assouplissement des procédures de déclaration des salariés affiliés à la CNSS qui sont en arrêt provisoire. Les déclarations peuvent être faites sur une fréquence hebdomadaire à compter de ce mois d'avril 2020.
- Appel à manifestation par l'ODCO aux bénévoles soit des personnes physiques ou des individuelles qui possèdent déjà l'expérience en termes de E-commerce pour appuyer les coopératives à préparer leur E-identité.
- La mise en place d'une plateforme virtuelle destinée à la commercialisation des produits des coopératives, à la suite de l'annulation de la 15<sup>e</sup> édition du Salon de l'agriculture qui était prévue du 14 au 19 avril 2020 à Meknès ;
- Lancement des plateformes en ligne pour la commercialisation des produits de terroirs des coopératives et des petites entreprises ;
- A travers Maroc PME, les Toutes Petites et Moyennes Entreprises, peuvent désormais, souscrire à un appel à projet « IMTIAZ Technologie » visant à contribuer à hauteur de 30% du montant global de l'investissement dans des projets concernant notamment la fabrication de produits d'hygiène comme les gels, équipement de protection individuelle, les masques ... ;
- Les entreprises en difficulté peuvent demander le report des crédits bancaires jusqu'à fin juin.
- Les échéances de leasing peuvent également être reportées jusqu'à fin juin ;
- Les entreprises qui continuent leur activité mais qui rencontrent des difficultés de trésorerie peuvent demander une ligne de crédit supplémentaire de la part des banques en bénéficiant de garanties supplémentaires qui seront mises en place incessamment par la Caisse Centrale de Garantie ;
- Suspension du versement des charges sociales ;
- Les entreprises dont le CA est inférieur à 20 MDH peuvent si elles le souhaitent bénéficier du report des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt du 31 mars jusqu'à juin.
- L'Office Chérifien des Phosphates-OCP a lancé, une application mobile de conseil agricole « @tmar [أثمار](#) » qui ambitionne de rendre l'information scientifique disponible pour tous les agriculteurs et de faciliter la prise de décision relative à l'activité agricole, notamment sur les volets techniques, agronomique et économique.
- L'OCP a lancé des formations en ligne pour les coopératives dans des thèmes innovants et qui peuvent être un facteur clé pour dépasser cette situation comme : le E-commerce

La réponse du gouvernement Marocain à la situation est louable et rapide. Des mesures sanitaires sont combinées avec des mesures économiques pour limiter l'impact de la pandémie sur la population la plus pauvre. Aussi, plusieurs initiatives dans différentes zones de distribution des moyens de subsistance sont initiées par élus locaux en collaboration avec les autorités locales. Cependant, ces différentes mesures ne peuvent pas combler la demande surtout pour les populations économiquement vulnérables même avant le COVID-19.

L'Etat a mis en place un Soutien financier aux familles à travers la CNSS mais cette action n'était pas valable pour toutes les formes juridiques de l'entrepreneuriat, il y a une absence de la loi qui permet aux coopératives de déclarer ses membres à la CNSS, donc les coopératives se retrouvent encore un fois en dehors des considérations étatiques en termes de développement de l'entrepreneuriat

A cause de confinement, toutes les déclarations qui doivent être réalisées par les cibles vulnérables pour bénéficier des soutiens financiers (RAMED et non RAMAED), sont assurées par les services en ligne, cette mesure ne prend pas en considération le taux d'analphabétisation et le manque d'accès à l'information numérique dans les zones rurales

Les mesures étatiques ne prennent pas en considération les individus qui sont dans une situation un peu délicate : les jeunes qui n'ont pas une famille ni des parents ni des enfants, ces jeunes ne sont pas mariés mais ils ont des dépenses ( loyer, nourriture ) et la plupart de ces jeunes travaillent dans le secteur informel : les professions libres comme le commerce de détail, .....

Aussi les mesures d'aides en termes de financement destinées au secteur privé ne prennent pas en considération les coopératives car elles sont sous une autre forme juridique qui ne les considère pas comme des entreprises.

## **L'analyse genre rapide :**

### **Situation générale des femmes au Maroc avant le COVID-19 :**

Les stéréotypes et les perceptions sexistes genrées des rôles sont très ancrés dans la société marocaine et sont renforcés sous différentes formes de socialisation. Les gardiens de la tradition au niveau local renforcent cela

notamment le principe qui soutient que la femme doit être soumise à son mari ou tout individu masculin ayant une relation de parenté avec elle. Dans ce sens, la forte division du travail basée sur ces stéréotypes est dictée par la communauté. Les femmes, surtout des milieux défavorisés, éprouvent beaucoup de difficultés à faire face à ces stéréotypes pour avancer dans leur projet de vie. Le premier et plus grand défi reste la féminisation de certains rôles comme les tâches ménagères, les soins des enfants et toutes les obligations familiales qui entrent dans le cadre de l'espace privé. Les femmes ont ainsi plus de responsabilités et doivent faire face à plus d'enjeux dans les milieux professionnel et sociaux. Elles sont constamment tiraillées entre deux identités qui entrent en concurrence : celle de mères (reproductives) et celle de femmes actives (productives).

De plus, la mobilité des femmes est généralement dictée par les exigences familiales et l'impact du temps passé à l'extérieur du ménage sur celui alloué à la famille, à l'éducation des enfants et à la proximité du foyer. C'est souvent des membres masculins de la famille (ex. le père, le mari) qui détiennent le pouvoir sur la mobilité des femmes ; sur la façon dont les ressources sont gérées et en général sur la prise de décision au sein du ménage.

Les femmes et les hommes sont égaux en droits au regard de la constitution au Maroc, mais dans la pratique, il y a des inégalités notoires entre les hommes et les femmes notamment concernant l'émancipation politique ou le royaume occupe la 100e place sur 144. Les femmes représentent seulement 11,7% des membres de la première Chambre 20,5% de la Chambre des Conseillers, et 13% des postes ministériels. Cette situation s'explique par des obstacles politiques, économiques et sociaux dont les facteurs socioculturels qui perpétuent des stéréotypes et des pratiques inégalitaires sur les rôles et responsabilités des femmes existant dans la société y compris au niveau du système électoral, les partis politiques etc.

### Statistique ségrégué par sexe et âge :

Le Maroc se classe 122e sur 144 pays en matière d'accès à l'éducation de base et supérieure. La moitié de la population Marocaine n'a pas la même jouissance des droits et accès aux services. Par exemple dans le domaine de l'éducation et selon le recensement du HCP de 2014 41, 9% des femmes sont analphabètes contre 22,2% des hommes analphabètes.

Pour la population âgée de 25 ans et plus, ceux qui ont poursuivi dans les études secondaires, on trouve 10,2% femmes contre 16,8% hommes. Ceci démontre une situation de départ d'inégalité vis-à-vis des femmes ce qui impacte la qualité de leur vie.

Encore, les femmes Marocaines doivent faire face à un défi de violence basée sur le genre avec un taux de prévalence assez élevé selon « l'enquête nationale sur la violence faite aux femmes et les perceptions de la société sur ces violences » de l'HCP de 2019. Les données révèlent, une fois de plus, le caractère structurel du phénomène de la violence au Maroc avec un taux global de 57%, soit 58% en milieu urbain et 55% en milieu rural. Les violences économiques sont passées de 8% il ya dix ans à 15%, et les violences sexuelles de 9% à 14%. Globalement, les Marocaines et les Marocains ont l'impression que les violences faites aux femmes ont augmentée (73% des femmes et 55% des hommes)<sup>10</sup>.

Cette violence est principalement perpétrée au sein de l'espace conjugal et familial avec une prévalence de 52%, soit 6,1 millions de femmes marocaines. Parallèlement, l'opinion publique mesurée dans une deuxième partie de l'enquête a permis de confirmer que 57% des femmes interrogées perçoivent le contexte conjugal comme celui où la violence est prédominante au Maroc.

### Impact de la situation sur les femmes :

Les remontées des équipes de terrain avaient un œil très attentif aux besoins spécifiques aux genres. Les éléments suivants sont l'analyse des réponses de l'enquête qualitative.

**Des mesures gouvernementales directe aux chefs des familles masculin :** la violence économique envers les femmes est très répandue dans la société Marocaine. Maintenant avec le COVID-19 le gouvernement souhaite octroyer des aides directes aux familles impactées par la pandémie et ses conséquences immédiates. Aucune mesure ou attention particulière n'est donnée pour s'assurer qu'effectivement le ménage profite d'une façon égale de cette aide car c'est toujours le chef de famille masculin qui doit s'inscrire sauf s'il s'agit d'une femme cheffe de famille. Cette situation renforce la dynamique de pouvoir inégale au sein des familles et la suprématie de l'homme surtout entre les épouses. Des questions restent sans réponse sur les femmes qui ont toujours travaillé dans l'informel mais elles ne sont pas considérées cheffes de famille. Encore, avec l'absence d'un système transparent et pré établi d'identification des personnes en situation de vulnérabilité, comment peut-on s'assurer que les aides arrivent à ceux qui les mérites ? La distribution de ces mesures a commencé depuis le 06 Avril, CARE Maroc est en train de faire le suivi avec les bénéficiaires de ces programmes sur la sensibilisation autours des mesures et l'accompagnement des groupes cibles

pour la soumission en ligne. Aussi et à travers le premier travail, CARE sera capable de détecter les points à améliorer dans ces mesures et ils feront l'objet d'un dialogue avec le gouvernement.

**Violence basée sur le genre :** le mouvement féministe Marocains a alerté sur le risque de violence conjugale que peuvent subir les femmes. Dans ce sens, le réseau des associations des femmes a publié une liste des centres pouvant faire un suivi psychologique à distance pour les femmes. Aussi, un laboratoire de recherche universitaire dans la psychologie fait un appui par téléphone à ceux qui souffrent d'un impact psychologique à cause de la situation du confinement. Les différentes initiatives des associations sont louables mais il reste le problème d'accès à l'information sur ce genre de soutien ainsi que l'accès aux moyens pour effectuer ce genre d'appel téléphonique (téléphone + crédit de communication + couverture réseau). Les services étatiques qui interviennent sur la question sont surtout : l'hôpital, la police et la justice dans un deuxième temps. Or la situation actuelle rend tous ces services très concentrés sur la réponse d'urgence (la police par exemple intervient sur le maintien du confinement et de l'ordre public plus qu'en temps normal et les cours ont suspendu leurs activités sauf en situation d'urgence). Pour une société pleine de perceptions sexistes, la VBG n'est pas une urgence<sup>11</sup>. CARE Maroc fait le suivi de la situation des bénéficiaires en termes de VBG en collaboration avec les centres d'écoute et d'orientation juridique dans plusieurs régions du Maroc. Une attention particulière est donnée aussi à l'accompagnement des équipes de CARE pour les préparer à bien mener leurs rôles à travers des formations sur les techniques d'accompagnement psycho-social.

**Accès aux services publics et de santé :** L'accès aux services était déjà problématique avant le COVID-19. La situation actuelle ne fait qu'accroître ce problème. Comme indiqué ci-dessus l'accès aux services à cause des VBG est extrêmement difficile. Les transports publics sont presque complètement arrêtés. L'autorisation de sortie de la maison établie depuis le 21 Mars 2020 pour lutter contre la pandémie est donnée en priorité aux chefs de familles masculins, sauf s'il s'agit d'une femme chef de famille. Cette situation rend la mobilité de la femme et sa capacité d'agir encore plus difficile. Les services de santé restent le sujet le plus préoccupant pour la plupart des répondants surtout quand les personnes souffrent d'une maladie chronique : diabète, tension...ou femmes enceintes. Ceci est dû à la mobilisation des hôpitaux et des équipes médicales à la réponse au COVID-19. Les centres de santé reçoivent les cas urgents et les autres sont délaissés. La plupart des cabinets médicaux privés sont aussi fermés par peur de la pandémie.

**Travail non rémunéré :** Avant le COVID 19 les femmes Marocaines ont une charge de double travail. La division des rôles rend les tâches familiales purement féminines. Sur ce, même si la femme peut avoir un travail rémunéré à l'extérieur, ceci ne soulage pas son « devoir » quotidien envers sa famille. Le HCP dans son enquête « femmes Marocaines en chiffres » nous confirme que la participation de la femme active occupée au marché du travail n'est pas accompagnée d'une libération des tâches domestiques. Ainsi, la femme consacre une part significative de son temps au travail domestique quel que soit le type d'activité qu'elle exerce. Le tableau en dessous détaille le nombre d'heure consacrée par les femmes aux tâches du foyer :

Femme au foyer	Femmes active occupée	Hommes actifs	Homme inactifs
5h55mn	4h18mn	48mn	42 mn

Cette situation ne peut que s'empirer à cause du confinement et le passage vers le télétravail pour plusieurs employées. La présence à domicile 24h sur 24 inclut les heures de travail ce qui n'est pas sans difficulté étant donné qu'il faut s'assurer que les enfants suivent leurs classes en ligne, préparer le déjeuner etc. Cela met les femmes dans une situations très difficile où elles doivent choisir entre le travail et les tâches domestiques. Il faut dire que cette situation seule peut augmenter le taux de la VBG ou augmenter le risque de la santé mentale des femmes.

**Accès à l'information :** Les femmes ont moins d'accès à l'information du fait la pauvreté qui rend l'accès aux ICT plus difficile et l'analphabétisme pour même profiter de ces moyens. Parfois les femmes n'ont pas de téléphone portable et/ou le réseau est très faible. Il est alors possible de les contacter seulement à travers d'autres membres du groupe. Ce problème a un impact sur tous les autres éléments discutés ci-dessus car ce manque d'informations fiables empire la situation en cas de besoins des services public ou autres.

**Poste avec forte présence féminine :** Dans la culture Marocaine, plusieurs postes sont occupés par les femmes généralement comme par exemple dans le secteur de l'éducation préscolaire et primaire. CARE Maroc à un projet spécifique sur l'amélioration de la qualité du préscolaire ou il Ya un contact régulier avec les éducatrices du secteur privée. Vue que la majorité occupe ces postes en dehors du système de la sécurité sociale, les éducatrices se trouvent du jour en lendemain en arrêt de travail mais aussi sans la possibilité de profiter des mesures de gouvernement dédié aux salariés des entreprises déclarés dans le système de sécurité sociale. Dans cette situations les éducatrices sont obligées de passer par la deuxième ou la troisième mesure d'aides dédiées au secteur informel. Or, cette mesure n'est que pour les chefs de famille masculin comme indiquez-en dessus et donc les éducatrices sont doublement marginalisées pendant cette crise.

### **Recommandations :**

- Collecter les données ségréguées par sexe, âges, handicap et présence des maladies chroniques ou femmes enceintes ;
- Sensibiliser les communautés avec les informations disponibles sur la pandémie et les services disponibles ;
- Identifier et collaborer avec des centres d'écoute et d'orientation juridique qui aident les femmes en situation de détresse.
- Pendant les actions d'aide de CARE Maroc, s'assurer que les femmes bénéficient directement de la distribution des aides et non le chef de famille masculin ;
- Mettre en place un système de déclaration des cas de VBG à travers les chefs des communautés et cheffes des groupes bénéficiaires des projets de CARE ;
- Sensibiliser les communautés sur les aides du gouvernement comme aide à toute la famille et qu'elles ne devraient être pas destinées à l'homme en tant qu'homme ;
- Suivre les mesures d'aide gouvernementale pour identifier les éventuels gaps ;
- Suivre les initiatives de soutien, tant du secteur privé que de la société civile ;
- Appuyer les partenaires et les bénéficiaires pour l'utilisation des moyens de travail en ligne : le e-learning pour les éducatrices du préscolaire par exemple
- Dialoguer avec les investisseurs du préscolaire pour trouver une solution pour les éducatrices non déclarées dans le système de la sécurité sociale ;
- Soutenir les éducatrices dans la formation à distance à travers l'appui en techniques pédagogiques en ligne, fournir la connexion internet, l'impression des documents ;
- Fournir des indemnités aux éducatrices pour éviter une rupture de la scolarisation
- Appuyer les mesures gouvernementales par des mesures d'aides de CARE Maroc destinées aux bénéficiaires des programmes de CARE.
- Créer une plateforme nationale des associations et d'organisations non gouvernementales, qui fournissent une aide directe à la population, pour assurer un maximum de justice et d'égalité des chances dans la distribution de l'aide aux populations vulnérables.

### **Initiatives déjà commencées :**

- Collecter les données ségréguées par sexe, âges, handicap et présence des maladies chroniques ou femmes enceintes ;
- Sensibiliser les communautés avec les informations disponibles sur la pandémie et les services disponibles ;
- Identifier et collaborer avec des centres d'écoute et d'orientation juridique qui aident les femmes en situation de détresse.
- Mettre en place un système de déclaration des cas de VBG à travers les chefs des communautés et cheffes des groupes bénéficiaires des projets de CARE ;
- Sensibiliser les communautés sur les aides du gouvernement comme aide à toute la famille et qu'elles ne devraient être pas destinées à l'homme en tant qu'homme ;
- Suivre les mesures d'aide gouvernementale pour identifier les éventuels gaps ;
- Appuyer les partenaires et les bénéficiaires pour l'utilisation des moyens de travail en ligne : le e-learning pour les éducatrices du préscolaire par exemple
- Dialoguer avec les investisseurs du préscolaire pour trouver une solution pour les éducatrices non déclarées dans le système de la sécurité sociale ;
- Appuyer les mesures gouvernementales par des mesures d'aides de CARE Maroc destinées aux bénéficiaires des programmes de CARE.

- Soutien des éducatrices dans la formation à distance à travers l'appui en techniques pédagogiques en ligne, fournir la connexion internet, l'impression des documents.
- Couverture des indemnités aux éducatrices exonérant les parents des mensualités durant la crise et permettant aux éducatrices de poursuivre l'école à distance.

### Tableaux des risques et actions à entreprendre :

Risques	Actions
Pas toutes les familles peuvent profiter des mesures étatique	Suivi avec tous les bénéficiaires de CARE Maroc sur l'obtentions des aides
Augmentation des risques de violence basée sur le genre	Veille et accompagnement psycho-social aux bénéficiaires survivantes de VBG
Suspension des cours d'alphabétisation	Assurer des cours en ligne et sur des tablettes
Manque de moyens de subsistance	Distribution des aides en cash
Manque de produit d'hygiène à cause de la pauvreté	Distribution des kits d'hygiène
Abandon scolaire de par la rupture scolaire	E learning et soutien des éducatrices avec des indemnités durant la crise

### Références :

<sup>1</sup> Indicateurs RGPH 2014, Haut Commissariat au Plan. C'est le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Maroc

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> Ibid

<sup>5</sup> Haut-Commissariat au Plan (HCP) : Structures et caractéristiques des familles au Maroc, Démographie au Maroc : les réseaux de la Solidarité familiale

<sup>6</sup> HCP, 2010

<sup>7</sup> Indicateurs RGPH 2014, Haut Commissariat au Plan. C'est le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Maroc

<sup>8</sup> Etat des Lieux de la partie au Maroc, 2016

<sup>9</sup> [https://www.hcp.ma/Note-d-information-du-Haut-Commissariat-au-Plan-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-de-la-femme-du-8-mars-2019\\_a2297.html](https://www.hcp.ma/Note-d-information-du-Haut-Commissariat-au-Plan-a-l-occasion-de-la-journee-internationale-de-la-femme-du-8-mars-2019_a2297.html)

<sup>10</sup> <https://maghreb.unwomen.org/fr/actualites-evenements/actualites/2020/01/enquete-hcp-2019>

<sup>11</sup> <https://leconomiste.com/article/1060397-violence-contre-les-femmes-une-scene-en-direct>